



### A retenir

**Mouche de l'olive** : l'insecte est présent dans les vergers, les olives commencent à être attractives. Pas de dégâts de ponte observés pour le moment.

### SOMMAIRE

A retenir

Stade  
phénologique

Maladies /  
ravageurs

Prévisions météo

Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CA2B

Structures partenaires :  
CA2A, AREFLEC, Civam Bio,  
exploitants observateurs

COMITE DE REDACTION :

CA2B, CIVAM BIO CORSE,  
SIDOC, AREFLEC

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI  
Président de la Chambre  
d'Agriculture de Corse  
15 Avenue Jean Zuccarelli  
20200 BASTIA  
Tel : 04 95 32 84 40  
Fax : 04 95 32 84 43  
<http://www.cra-corse.fr/>  
Crédit photo : CA2B



Action pilotée par le  
Ministère chargé de  
l'agriculture, avec l'appui  
financier de l'Office National  
de l'Eau et des Milieux  
Aquatiques, par les crédits  
issus de la redevance pour  
pollutions diffuses attribués  
au financement du plan  
ÉCOPHYTO

- Stade phénologique

Zones précoces proches du littoral (0-150 mètres) ⇒ Compter un décalage de 7 à 10 jours pour les zones plus en altitude.

On vient de dépasser le stade I1 "*Grossissement des fruits 2<sup>ème</sup> stade*" sur l'ensemble des vergers situés à basse altitude (< 150 mètres) : les olives atteignent maintenant de 0,8 à 1,5 cm de longueur. On remarque actuellement une chute physiologique.

*Un stade est atteint lorsque plus de 50% des organes végétatifs répondent à sa définition.*

*Photographies prises le 09 juillet : en haut variété Sabina, ci-contre Ghjermana de Casinca.*



- Mouche de l'olive – *Bactrocera oleae*

Les températures actuelles proches de **25°C** sont favorables à son activité d'**accouplement**. A des températures allant de **20 à 30°C** et lorsque les premières olives atteignent la taille d'un gros grain de blé (8 à 9 mm), la **ponte** peut commencer.

La mouche de l'olive est présente dans les vergers depuis le mois de mai sans pouvoir encore se reproduire, faute de fruits réceptifs.



**Facteurs favorables :**

- Oliviers abandonnés à proximité ;
- Zone de monoculture oléicole ;
- Arbres insuffisamment taillés ;
- Variétés précoces alternées avec les autres. Une variété à fructification précoce et caractérisée par des olives de plus gros calibre sera visitée plus tôt par la mouche que des oliviers plus tardifs et à petits fruits.
- Humidité de l'air : rivière, bord de mer, irrigation. Pendant la pleine chaleur estivale, la mouche de l'olive est plus présente dans les vergers irrigués, ou proches d'une source d'humidité.
- les conditions climatiques : les étés chauds et secs, freinent les pullulations dans les zones non irriguées.

**Conditions défavorables** : la ponte s'interrompt à plus de **30°C**.

### L'évaluation des seuils de nuisibilité inclue :

- Les captures : 3 à 5 mouches tous les 5 jours soit 1 mouche/piège/jour pendant 5 jours pour le piège alimentaire ;
- Le seuil économique acceptable pour les olives destinées à l'huile : 3% d'olives piquées entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> vol ;
- Les facteurs climatiques : températures moyennes journalières supérieures à 15°C et inférieures à 30°C ;
- La fécondité des femelles qui est directement liée aux températures.

### Observations :

Actuellement, le diptère commence à être capturé dans les pièges alimentaires placés dans les vergers de référence :

#### Zone < 150 m d'altitude

Le seuil de 1 mouche par piège et par jour n'est pas atteint dans les parcelles situées à **Aleria, Aghione, Patrimonio, Rapale, Lumio** et **Calenzana**. En revanche, il est dépassé à **Folelli** (2.75 mouches/piège/jour entre le 4 et le 8 juillet) et à **Aregno** (5.4 mouches/piège/jour le 4 juillet).

#### Zone < 300 m d'altitude

Dans la parcelle de référence située à **Urtaca** on a dépassé le seuil de nuisibilité puisque les captures atteignaient 5 mouches/piège/jour entre le 5 et le 8 juillet.

**Toutefois les traces de piqûres de ponte n'ont toujours pas été observées : les températures élevées dans la journée (supérieures à 30°C) semblent gêner l'activité de la mouche.**

#### Zone > 300 m d'altitude

Les pièges ne sont pas encore posés : la taille des olives atteint tout juste 5-6 mm.

**Evaluation des risques** : moyen à élevé en fonction du calibre des olives et des zones d'altitude.

Sur les variétés précoces ou ayant atteint la taille attractive aux piqûres de ponte (8-9 mm), **le risque de dégâts est élevé dans les secteurs où la mouche est présente.**

**Contrôlez la présence du ravageur dans votre verger par un système de piégeage et surveillez la présence de dégâts de ponte (piqûres) lorsque le calibre de l'olive atteint le stade sensible.**

## PREVISION METEO (Source Météo France)

	Jeudi 11 juillet	Vendredi 12 juillet	Samedi 13 juillet	Dimanche 14 juillet	Lundi 15 juillet	Mardi 16 juillet	Mercredi 17 juillet	Jeudi 18 juillet	Vendredi 19 juillet
<b>Haute Corse / Corse du Sud</b>									
	Temps orageux sur littoral en fin de journée	Amélioration	Température en hausse	Temps ensoleillé et chaud sur le littoral ; Faible risque orageux en montagne		Peu de changement		Peu de changement	
									
	Risque d'averses orageuses sur la côte orientale	Risque d'averses orageuses sur la côte orientale	Vent d'Ouest modéré ; hausse des températures	Risque orageux en montagne ; hausse des températures		Risque orageux en montagne ; mercredi, vent d'Ouest se renforçant		Peu de changement	

L'indice de confiance de la prévision est de 4/5 pour la période de dimanche et lundi ; pour mardi et mercredi, il est de 3/5.

## LIENS UTILES

- Consultez les relevés de captures de la mouche de l'olive sur le site de l'AFIDOL avec le lien suivant : <http://www.afidol.org/gestoliveprod/records/choixAnneeCarte/bactro> en cochant "Autres pièges" comme indiqué sur l'image de droite.
- Les BSV sont diffusés par la Chambre d'Agriculture de Corse, ils sont consultables en ligne sur les sites de la Chambre d'Agriculture de Corse : <http://www.cra-corse.fr/> et de la FREDON Corse : <http://www.fredon-corse.com>.
- En cas de suspicion de **détection d'organismes nuisibles réglementés**, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien : [http://www.cra-corse.fr/no\\_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html](http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html)
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.  
[http://www.cra-corse.fr/no\\_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html](http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html)
- **SUIVI DES ADVENTICES DANS LE CADRE DU BSV** : Suite à l'évaluation de l'axe 5 d'Ecophyto, une réflexion sur les modalités d'intégration du suivi des adventices dans le cadre de la svt est menée. Pour évaluer les attentes des acteurs agricoles vis-à-vis des adventices, un questionnaire disponible à l'adresse suivante devra être renseigné par les exploitants et techniciens :  
<https://docs.google.com/forms/d/16uacwPWGeAdDMVrv2fa9o5zalMpEcjj1jp4SoYHRRxA/viewform>



Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.